

FORMATION PROFESSIONNELLE,

RÉUNION TECHNIQUE D'APPROFONDISSEMENT.

ALLUMER LE FEU ?



Dans le prolongement du groupe de travail du 14 avril dernier, la direction générale a convoqué fin juin une Réunion Technique d'Approfondissement avec pour ordre du jour des éléments chiffrés sur la formation professionnelle, un rapide bilan de l'apprentissage à la DGFIP et les premiers éléments d'appréciation relatifs aux dispositifs de changement de sphère professionnelle.

Après avoir rappelé dans sa déclaration liminaire :

- son attachement fort et ancien à la qualité de la formation professionnelle dans une direction qui ne vit que d'expertise et de technicité,
- l'appréciation extrêmement critique qu'elle porte depuis plusieurs années sur le bilan de la formation
- et les incidences éventuelles du cycle de discussion engagé par la ministre de la Fonction publique,

la délégation **FO** s'est étonné de trouver inscrits à l'ordre du jour d'une Réunion Technique des éléments qui relèvent sans ambiguïté de la compétence du Comité Technique de Réseau !

Pour **FO**, ce n'est pas seulement une question sémantique ou organisationnelle. Cela constitue un signal maladroit sur l'importance accordée à la formation professionnelle des agents des finances Publiques. A fortiori lorsqu'on prétend vouloir la maintenir à un haut niveau.

SORTIR D'UNE CONCEPTION ABSENTÉISTE.

Malgré la confirmation en séance de la tenue d'un CTR formation, le message ainsi adressé à l'ensemble du réseau conforte l'approche absentéiste de la formation qui s'est peu à peu installée dans des postes et services qui se débattent quotidiennement dans une insuffisance de moyens humains et matériels.

Les agents s'autocensurent, conscients qu'ils sont de retrouver le lendemain le travail qu'ils n'auront pu faire la veille. Les responsables d'unités sont trop systématiquement contraints d'opposer la nécessité de services pour préserver ce qu'il reste d'exercice des missions. Les formateurs ne disposent plus de la

disponibilité nécessaire faute d'aménagement de leur charge de travail. Les restrictions budgétaires conduisent les directions à multiplier les tracasseries ou les mesures dilatoires sur les remboursements de frais ou les délais de route.

Pour **FO**, les fonctions supports ne sont pas celles qui doivent passer après toutes les autres. Et c'est bien la rupture avec cette logique qu'il faut désormais engager. Sans entrer dans une discussion sur le bilan, qui aura lieu plus tard et n'a d'ailleurs d'intérêt qu'au regard des enseignements qu'on en tire, la délégation a tout de même tenu à tempérer l'optimisme affiché par l'administration.

FORMATION INITIALE : UN DIAGNOSTIC CONVERGENT.

Sur la formation initiale la délégation a souligné les convergences de diagnostic en particulier sur le caractère excessivement théorique des scolarités, l'insuffisante prise en compte des applications informatiques dans les cursus de formation, les difficultés liées à la connaissance tardive de l'affectation, la multiplication des affectations «A La disposition du Directeur (ALD)» ou la densité des enseignements et la nécessité d'y apporter des solutions rapides au-delà des évolutions déjà intervenues.

FORMATION CONTINUE : UN PLUS BAS HISTORIQUE.

En ce premier jour de soldes, **FO** a tenu à rappeler qu'en matière de formation continue l'administration affichait «d'alléchantes» réductions à moins 30% de bénéficiaires en 2015 et moins 40% sur le volume de jours/agent depuis 2010 atteignant ainsi un plus bas niveau historique.



L'e-formation, véritable mantra de l'administration, ne saurait constituer une réponse satisfaisante et revient pour

FO à continuer à tirer pour faire croire qu'on a encore des munitions !

La dégradation d'un autre indicateur de la DGFIP dans des proportions comparables aurait immédiatement déclenché une avalanche d'instructions, de notes et autres plans d'actions. En matière de formation, alors que les constats se confirment bilan après bilan, rien ne semble devoir troubler le rythme des réunions ou des discussions.

METTRE EN OEUVRE UNE DÉMARCHÉ QUALITÉ

FO a donc appelé à la mise en place d'une démarche qualité de la formation professionnelle permettant de

décliner nationalement et localement une série d'indicateurs à discuter couvrant l'intégralité du champ de la formation :

- accueil en stage,
- désignation de tuteurs ou de maîtres d'apprentissage,
- taux de couverture des besoins de formation recensés,
- exclus de formation,
- sollicitations des praticiens formateurs,
- % d'avance,
- délais de remboursement des frais engagés par les stagiaires et formateurs,
- refus de DIF...

Cette initiative aurait au moins le mérite de rendre visible ce qui ne l'est plus depuis longtemps, permettrait un suivi renforcé et autoriserait la mobilisation de tous les acteurs concourant à la qualité de la formation au-delà des seules frontières de l'ENFiP et de l'investissement de ses personnels.

Ce chantier devrait en outre s'accompagner d'une réflexion sur les modalités de recensement des besoins de formation découplées de l'évaluation professionnelle, du repositionnement des responsables locaux de Formation et du renforcement des moyens mis à leur disposition.

Pour **FO**, ils sont plus que de «Gentils Organisateurs» réservant des salles et organisant des calendriers. Faut-il rappeler que les structures locales assurent plus de 85% de l'effort de formation ?

APPRENTISSAGE : C'EST REPARTI.

En matière d'apprentissage **FO** a souligné les difficultés et détournements d'objets nés de l'empressement à répondre à une commande politique à finalité essentiellement statistiques.

Si le nombre d'apprentis avoisine non sans mal l'objectif assigné de 200 en 2015 (190), il n'en va pas de même s'agissant des apprentis en situation de handicap (4 pour un objectif de 27) et les seuils augmentent sensiblement pour l'accueil de septembre 2016 (294 dont 42 en situation de handicap). A la date de la réunion, les opérations sont donc largement lancées sans autre forme d'information des représentants des personnels.

OBLIGATOIRE ?

VOUS AVEZ DIT OBLIGATOIRE ?

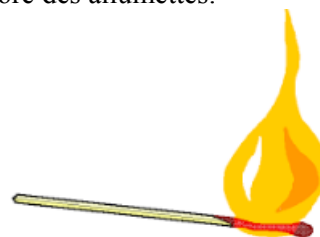
En matière d'accompagnement des changements de sphères professionnelles, sans entrer dans une discussion au fond, **FO** a fait observer qu'au regard des heures de formation prévues dans les parcours rapportées à celles effectivement suivies et à rebours des orientations rappelées par l'ENFiP, l'obligatoire avait une fâcheuse tendance à devenir optionnel et l'optionnel inexistant.

L'analyse du syndicat exprimée dès le début des discussions sur ces dispositifs indispensables dans un contexte de défamiliarisation et de restructurations permanentes se trouve ainsi largement confirmée et

renforce la nécessité d'une remobilisation de l'ensemble des acteurs.

Les échanges de la matinée n'ayant guère permis d'avancer, la délégation **FO** n'a pas estimé utile de prolonger une discussion décousue sur des sujets épars, d'importance très inégale et sans rien connaître des projets réels de la Direction Générale.

Depuis Aristophane (Ve siècle av. J-C) nous savons que « *la formation des hommes ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un feu* ». Reste à savoir si la Direction Générale a encore des allumettes.



Impôts Service, BONSOIR !!!!

FO n'a pas pour habitude de se faire le relais de la presse éditée par la Direction Générale.

Une entorse sera faite à ce principe en commentant l'article concernant les Centres Impôts Services paru dans le dernier e-fip¹.

La lecture de cet article est édifiante. On y fait la promotion des plate-formes de contacts téléphoniques et courriels : CIS (Centre Impôts Services) et CC (Centres de Contact).



On y découvre les plages horaires de fonctionnement de ces structures.

Notamment pour les CIS : la plage d'ouverture est 8h à 22h en semaine et tous les samedis de 9h à 19h, sauf jours fériés (à noter cette précision) Toutefois, afin de préserver sans doute la santé des agents qui travaillent sur ces structures, un planning prévoit une rotation des centres pour assurer la permanence sur ces horaires très « élastiques ».

Au-delà du sujet des conditions de travail et du régime indemnitaire dénoncés par **FO**, notre syndicat dénonce le déploiement de ces structures qui n'apportent pas forcément de valeur ajoutée en matière de service public en éloignant le citoyen des services administratifs.

De plus, pour **FO** au travers de ces structures, pèse sur les comptables locaux une menace de transfert de leurs missions et de leurs responsabilités.

En effet, on peut lire dans cet article : « *le comptable local à la tête du service gestionnaire du dossier reste libre de suivre ou pas la décision préparée par le Centre de Contact* ».

On peut s'interroger sur la pérennité de cette garantie.

¹Vous trouverez l'article complet dans l'e-FIP N°43 de juin 2016.